



| Vol. 42-2 mai 2022 |

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME

# REVUE QUÉBÉCOISE D'URBANISME



WWW.AQU.QC.CA

## NOURRIR ET CULTIVER LA VILLE



Crédit : Yves Racicot

# A L'ORDRE DU JOUR

Avec l'approche de l'été, nous sommes nombreux au Québec à préparer nos jardins et à admirer la sortie des bourgeons de nos arbres fruitiers. Et que dire des agriculteurs qui sont certainement parmi les travailleurs les plus occupés en cette période de l'année! Une bonne partie de ce travail servira à nous nourrir plus tard dans l'année. Nous avons d'ailleurs au Québec parmi les meilleures terres arables au monde, c'est toute une chance que nous avons! Dans cette deuxième édition de l'année, nous souhaitons donc aborder le sujet de l'urbanisme et son rôle dans notre alimentation.

En 2017, Saint-Bruno-de-Montarville est devenue la première ville au Québec à se doter d'une politique de ville nourricière. Le premier article présentera donc cette politique audacieuse. Par la suite, nous aborderons les enjeux de zonage pour l'implantation de fermes urbaines en milieu densément développé, de même que les normes généralement mises en place par les villes qui autorisent les poules en milieu urbain. Les critères d'insertion harmonieuse pour les serres en ville seront également discutés. Nous détaillerons ensuite la démarche réalisée par la MRC d'Antoine-Labelle pour adopter son premier Plan de développement de la zone agricole (PDZA) suivi d'une réflexion fort intéressante sur les enjeux actuels de la protection des terres agricoles québécoises. Nous terminerons avec un retour sur le récent jugement concernant un règlement de zonage de la Ville de Montréal visant à interdire la malbouffe dans certains secteurs de son territoire. En marge de ce spécial « **Nourrir** », je vous invite à lire le portrait fascinant du vice-président de l'AQU, Monsieur Yves Racicot. Véritable esprit créatif de notre revue, son parcours est tout simplement passionnant!

## APPEL DE CANDIDATURES

L'assemblée générale annuelle approche à grands pas et nous souhaitons pour l'occasion pourvoir les postes actuellement vacants au sein du conseil d'administration. Nous sommes donc en période de recrutement de nouveaux administrateurs et nous invitons les intéressés à consulter la description détaillée des profils recherchés sur notre page LinkedIn : [www.linkedin.com/jobs/view/3023920594](http://www.linkedin.com/jobs/view/3023920594)

## RETOUR SUR LE LAC-À-L'ÉPAULE

Le 27 novembre dernier, le conseil d'administration a décidé de se réunir en personne pour un lac-à-l'épaule fort attendu. Il s'agissait pour nous de la première fois depuis janvier 2020 que nous pouvions nous rencontrer en personne. Quel bonheur! Cette journée a été l'occasion de faire le point sur l'AQU, de réaliser un exercice de brassage d'idées (brainstorming) et de repenser nos façons de faire postpandémie. Nous avons par exemple été forcés à rapidement passer de formations en personne à des formations en ligne. Nous avons

donc discuté de comment nous envisagions, comme équipe, le futur des formations offertes par l'AQU. Cette journée nous aura aussi permis d'établir nos priorités d'action pour les années à venir. Bref, un moment extrêmement stimulant pour tous ceux qui ont participé!

## HONNEURS AUX ANCIENS

Le 10 décembre dernier, nous nous sommes également réunis pour notre Souper de Noël traditionnel, qui avait dû malheureusement faire relâche en 2020. Nous en avons profité pour honorer quatre anciens administrateurs qui ont quitté l'AQU dans les dernières années, mais qui, à cause de la pandémie, n'avaient pas pu être honorés. Ces quatre administrateurs ont tous cumulé au moins 10 ans d'implication au sein de l'AQU. Ainsi, Pierre Dauphinais, Danny Gignac, Marc-André Godin et Danièle Myre ont été salués ce soir-là pour leur immense contribution à notre association. Sans eux, l'AQU ne sera pas l'organisation qu'elle est aujourd'hui. Un grand MERCI à vous quatre! 🙏

Virginie Dufour  
Présidente



## 4

### **D'UNE IDÉE À LA MISE EN ŒUVRE. COMMENT SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE EST DEVENUE VILLE NOURRICIÈRE**

Par : Isabelle Bérubé, directrice générale de SNAP Québec et ex-conseillère municipale de Saint-Bruno

## 7

### **VISITE À LA FERME... URBAINE ?!**

Par : Jean-Philippe Vermette, co-directeur de AULAB Laboratoire d'agriculture urbaine

## 10

### **L'IMPORTANCE DE L'IMPLICATION DES URBANISTES DANS L'INTÉGRATION DES POULLAILLERS URBAINS**

Par : Louise Arbour de Poules en ville

## 12

### **SERRICULTURE. PRÉOCCUPATIONS, RÈGLEMENTATION, ENJEUX.**

Par : Frédéric Dufault, et Serge Vaugeois de la firme Enviro 3D Conseils

## 15

### **LE PDZA D'ANTOINE-LABELLE, UN OUTIL DE DIALOGUE AVEC LE MONDE AGRICOLE**

Par : Nadia Brousseau, responsable du PDZA de la MRC Antoine-Labelle

## 18

### **NOURRIR ET PROTÉGER. LES ENJEUX ACTUELS DE LA PROTECTION DES TERRES AGRICOLES AU QUÉBEC**

Par : Patrick Mundler, professeur titulaire en développement rural à la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation Université Laval

## 20

### **ENTREVUE AVEC YVES RACICOT**

Par : Virginie Dufour, présidente de l'AQU

## 21

### **RETOUR SUR LE JUGEMENT CONCERNANT LE ZONAGE INTERDISANT LA MALBOUFFE**

Par : Me Pierre Laurin, Tremblay Bois, avocats S.E.N.C.R.L.

2630, rue Beaudry,  
Sherbrooke, QC J1J 1K8  
Téléphone : 514 277-0228  
info@aqu.qc.ca • www.aqu.qc.ca

f t in

La REVUE QUÉBÉCOISE D'URBANISME est publiée périodiquement par l'Association québécoise d'urbanisme à l'intention de ses membres, des municipalités, des professionnels, des étudiants et de tout citoyen intéressés par l'urbanisme et par l'aménagement du territoire.

Les auteurs des articles conservent l'entière responsabilité des opinions qu'ils émettent. Il en va de même pour les commanditaires quant au contenu de leur publicité. Toute reproduction, traduction ou adaptation, en tout ou en partie, des textes, des tableaux ou des illustrations publiés dans la REVUE QUÉBÉCOISE D'URBANISME requiert la permission préalable de l'Association québécoise d'urbanisme.

**Présidente de l'AQU**  
Virginie Dufour,  
Ex-conseillère,  
Ville de Laval

**Vice-président**  
Yves Racicot,  
Citoyen,  
Municipalité d'Eastman

**Trésorier**  
Patrice Furlan,  
Urbaniste,  
Chef de division urbanisme,  
Ville de Drummondville

**Secrétaire**  
Pierre Laurin,  
Avocat municipal,  
Tremblay-Bois

**Administrateurs**  
Brigitte Villeneuve,  
Ex-conseillère, membre du CCU,  
Ville de Terrebonne

Louis-Marc Sicotte,  
Analyste en planification du territoire,  
Ville de Saint-Hyacinthe

Stéphane Bertrand,  
Conseiller municipal,  
Ville de Blainville

Pierre Laplante,  
Président du CCU,  
Municipalité de Sainte-Luce

**Équipe de rédaction**  
Patrice Furlan  
Virginie Dufour  
Louis-Marc Sicotte

**Direction artistique et page couverture**  
Yves Racicot

**Directrice exécutive**  
Magalie Laniel

**Révision**  
Lysandre Monette-Larocque

**Édition et impression**  
Précigrafik

**Dépôt légal**  
Bibliothèque et Archives Canada  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISSN 0842-957X

**Page couverture**  
Cassandra Veillette et son stagiaire  
Henri Leduc de La boîte à légumes



### Isabelle Bérubé

Détentrice d'une maîtrise en sciences de l'environnement, Isabelle Bérubé travaille pour la Société pour la nature et les parcs du Canada section Québec où elle est notamment responsable du Fonds des municipalités pour la biodiversité. Elle a été membre du conseil municipal de Saint-Bruno-de-Montarville de 2013 à 2021 et a siégé au comité consultatif en urbanisme pendant plus de six ans à titre de vigile environnementale.

# D'UNE IDÉE À LA MISE EN ŒUVRE

## COMMENT SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE EST DEVENUE VILLE NOURRICIÈRE

Par : **Isabelle Bérubé**, directrice générale de SNAP Québec et ex-conseillère municipale de Saint-Bruno.



Crédit: Ville de Saint-Bruno-de-Montarville

À Saint-Bruno-de-Montarville, une ville de la Rive-Sud de Montréal comptant environ 27 000 habitants, se trouve un petit jardin communautaire en plein cœur du «village», coïncé entre le pavillon du service d'urbanisme et le bureau de poste, rue Hôtel-de-ville.

L'endroit étonne les passants. Chaque année depuis quatre ans, des amoureux du jardinage s'y retrouvent pour cultiver une diversité des légumes et d'herbes. Et ils adorent ça. «Ce que j'apprécie le plus au jardin collectif est la variété des légumes que nous cultivons, témoigne Carine Lemière. Le jardinage, c'est un jeu d'essais et erreurs, alors nous cherchons tous ensemble des solutions.» Le jardin collectif s'ajoute à l'espace dédié aux petits jardins communautaires, en activité depuis de nombreuses années déjà, au marché public et aux plates-bandes municipales où foisonnent les choux et le basilic. Mais qu'est-ce qui explique un tel intérêt ?

### LA VISION 2035

En 2015, la ville de Saint-Bruno-de-Montarville mène un large exercice de consultation publique visant l'élaboration d'une vision stratégique pour les vingt prochaines années. Six thèmes sont abordés, soit les milieux naturels, le milieu agricole, le milieu communautaire, culturel et de loisirs, les milieux de vie, le milieu économique et la mobilité durable.

Grâce à la collecte de 650 interventions citoyennes lors de cafés-rencontres, de travaux en ateliers, de sondages en ligne ou de vox pop,

plusieurs préoccupations et pistes de solutions se dégagent. Les citoyens y expriment le souhait de protéger les paysages existants et la nature. Ils communiquent également un intérêt pour les enjeux d'approvisionnements locaux et de saines habitudes de vie. Des résidents abordent des thèmes comme l'autonomie alimentaire ou la permaculture. Conscients de la présence de la zone agricole à proximité, ils expriment le souhait d'interagir avec les producteurs locaux. «Pourquoi ne trouve-t-on pas les fraises de Saint-Bruno sur les étals des commerces locaux quand c'est la saison», se demandaient-ils ? «Comment peut-on s'approvisionner auprès des agriculteurs du coin ?»

Parallèlement à cette démarche de consultation, des comités consultatifs citoyens montraient déjà un intérêt pour des enjeux liés. La Tribune jeunesse par exemple travaillait sur un projet de ruche urbaine. On évoquait la possibilité de permettre les poules pondeuses dans les quartiers résidentiels. Et le conseil municipal avait autorisé les potagers en cours avant.

La conjonction de toutes ces initiatives donne l'idée de développer une politique transversale dont les retombées seront sociales, économiques et environnementales.

### UN CONCEPT NOVATEUR

En parallèle, l'organisme Vivre en ville publie un guide sur les Villes nourricières. Le concept, méconnu jusque-là, est reçu avec enthousiasme par la direction de l'urbanisme et du développement urbain et permet de répondre à plusieurs messages exprimés lors de la consultation publique.

Pour en accélérer le déploiement, cette direction propose d'y dédier un chargé de projet. C'est l'urbaniste Anick Fortin qui hérite du mandat et un comité de travail est alors constitué. L'idée d'y greffer des représentants des directions des loisirs, de l'environnement et des travaux publics sera déterminante pour la suite de l'exercice.

La première étape consiste à broser le portrait du territoire en matière de production agricole, de transformation, de distribution, de consommation des aliments et de disposition des résidus (gestion et valorisation).

L'inventaire permet, par exemple, d'attirer l'attention du comité sur l'existence d'une terre municipale de 63 ha qui est louée bon an mal an à un agriculteur de la région. On dénote également la présence d'arbres fruitiers et d'arbres à noix distribués dans quelques parcs municipaux, lesquels ne sont pas exploités, les citoyens n'étant pas informés du potentiel de récolte. Quelque 11 exploitations agricoles dont les principales activités sont les grandes cultures et la culture maraîchère sont recensées.

L'occupation du territoire montarvillois est idéale : 20 % sont dédiés au développement résidentiel, le tiers héberge le parc national du Mont-Saint-Bruno, une aire protégée gérée par la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ) de même que des tourbières et forêt périurbaine et 29 % sont des terres agricoles cultivées. La zone résidentielle se trouve au centre du territoire et elle est entourée du parc national, d'un espace industriel et de deux zones agricoles dont l'une est surtout dédiée aux grandes cultures (maïs, soya) et l'autre, aux légumes. On y retrouve une ferme biologique qui vend ses légumes sur place de même qu'une

sélection de produits transformés localement. Elle est voisine de l'IRDA (Institut de recherche et de développement agroalimentaire).

Une fois le portrait terminé, le comité se réunit pour identifier les opportunités et les pistes d'amélioration. S'en dégage un diagnostic qui détaille les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces. Quatre orientations sont identifiées : 1) développer un système alimentaire local facilitant l'accès aux aliments sains et frais ; 2) assurer le soutien au développement de l'industrie agroalimentaire locale, de l'agriculture urbaine et de l'agrotourisme ; 3) promouvoir l'agriculture durable et les saines habitudes alimentaires à moindre impact environnemental et ; 4) protéger et mettre en valeur les terres agricoles. Le tout nécessite une mobilisation de tous les acteurs du système et le support du conseil municipal.

Les directions impliquées sont engagées et proactives. Les urbanistes proposent un nouveau règlement de zonage avec une nouvelle classe d'usage « agriculture urbaine » autorisé dans toutes les zones industrielles et les parcs publics. La

direction des loisirs intègre la visite des nouvelles ruches urbaines dans le programme des camps de jour, etc.

On propose de dédier un maximum d'espaces à la culture nourricière. Tous les espaces disponibles sont ainsi mis à contribution, du parc municipal où sont mis en terre des plants de bleuets jusqu'aux plates-bandes en bordure des rues qui sont garnies de basilic, de plants de tomates ou de chou. En plus de son caractère nourricier, les plants sélectionnés sont colorés et contribuent à l'embellissement de la ville, déjà récipiendaire des 5 Fleurons du Québec. Cet été, on pouvait trouver des artichauts sur le terrain de l'hôtel de ville !

Les citoyens sont invités à se servir lorsque les plants sont mûrs et les surplus sont donnés au centre d'action bénévole qui prend en charge la distribution aux familles démunies.

C'est ainsi que Saint-Bruno devient la première ville à se doter d'une politique de Ville nourricière. « Celle-ci vise à développer un système alimentaire local durable faisant la promotion d'une agriculture de proximité et de moindre impact environnemental, et facilitant l'accès à des aliments sains pour la population. Grâce à cette politique, la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville souhaite identifier les initiatives à mettre en œuvre dans le but de faire évoluer la municipalité vers un système alimentaire plus durable », peut-on lire dans le document d'information sur la Politique.

## LES INITIATIVES SPONTANÉES

À deux pâtés de maisons du jardin collectif se trouve le marché public. Il offre évidemment des denrées alimentaires locales, fruits de l'agriculture de première transformation (viandes, fruits, champignons et légumes), mais il agit également comme vitrine pour les transformateurs locaux (boulangerie, érablière, fromagerie). Certains commerçants peuvent y faire la promotion de leurs produits (céramique, artistes du bois) et les petits transformateurs y sont également présents (café, olives, etc.).

Outre sa fonction économique, l'endroit est un lieu de socialisation. « C'est l'équivalent du parvis de l'église, raconte une amie que j'y ai croisée. Nous



Crédit: Ville de Saint-Bruno-de-Montarville





Crédit: Ville de Saint-Bruno-de-Montarville

n'avons plus de lieu de rendez-vous où l'on peut se croiser et s'informer de nos familles comme quand nous allions à la messe. Je trouve que le marché public permet ça.»

À tous points de vue, les retombées sociales de la Politique ville nourricière dépassent les attentes. « J'étais nouvelle à Saint-Bruno lorsque j'ai commencé, confirme Carine Lemièrre. Et cela m'a permis de faire ma place dans la communauté.»

Il permet également aux commerçants locaux d'entrer en contact direct avec la clientèle et d'y écouler d'intéressants volumes de produits, ce qui contribue à l'économie locale et régionale. De plus, la réduction des distances entre les points de production, de distribution et de consommation permet de réduire les besoins en transport et donc réduit les émissions de GES (gaz à effet de serre).

Le marché gagne en popularité. Plus timide au début avec une édition hebdomadaire de juin à septembre, il s'étend dorénavant de juin à la fin octobre. En 2021, s'ajoutait une édition spéciale printanière pendant une fin de semaine complète. En 2022, la ville lançait même une édition hivernale mensuelle de février à mai réunissant une douzaine d'exposants toujours sur le site extérieur.

De fil en aiguille, les initiatives liées à la politique ville nourricière se multiplient. Le Centre d'action bénévole tient kiosque les jeudis pour permettre aux jardiniers de tous âges d'échanger leurs surplus de récoltes. La Maison des Jeunes aménage

un carré de jardin sur le terrain de la bâtisse pour initier les jeunes au jardinage.

Récemment, on apprenait la création d'un organisme qui « vise à accroître notre autonomie locale » : Saint-Bruno en transition. Un de leurs projets porte sur la récupération et la redistribution de nourriture pour réduire le gaspillage et les inégalités. Inspirés d'Abondance Granby, les bénévoles de ce nouvel organisme montarvillois (Abondance collective) se rendent auprès des commerces participants deux ou trois fois semaine pour collecter et redistribuer les dons. « Je n'avais aucun doute sur les besoins », témoigne Stéphane Ramon Vitesse Tardif, instigateur du projet et bénévole. Cet ancien travailleur de rue se réjouit de la réponse. « L'aspect voisinage est

très fort, dit-il. En se rencontrant dans les distributions et, en mettant l'épaule à la roue, on devient plus proche de ses voisins, de sa communauté et des potentialités d'entraide. » Et seulement 5 % de ce qui est collecté se retrouve stocké dans un réfrigérateur hébergé au centre communautaire de la ville. Entre la mi-mai 2020 et la mi-novembre 2021, le poids des aliments récupérés atteignait 4,4 tonnes. Évidemment, Abondance collective redistribue les surplus du jardin collectif.

Rappelons que près de 17 % de la production alimentaire de la planète serait gaspillée, ce qui représente jusqu'à 10 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) émis. 🌱



Crédit: Ville de Saint-Bruno-de-Montarville



# VISITE À LA FERME... URBAINE ?!

Par : **Jean-Philippe Vermette**, Co-directeur de AULAB Laboratoire d'agriculture urbaine.

## Jean-Philippe Vermette

Au cours des quinze dernières années, Jean-Philippe Vermette a œuvré dans plusieurs organisations agroalimentaires. Il a notamment été directeur général du Carrefour alimentaire Centre-Sud et conseiller stratégique aux Marchés publics de Montréal. Il travaille aujourd'hui à titre de directeur interventions et politiques publiques au Laboratoire sur l'agriculture urbaine, préside la Centrale agricole, une coopérative de solidarité de producteurs urbains en plus d'enseigner à l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM. Il s'intéresse également à notre rapport au sol ayant cofondé depuis quelques années Foncier solidaire, un organisme sans but lucratif travaillant sur les questions de démembrement, de perpétuité des usages et d'abordabilité.



Crédit: Éric Duchemin

**Le 9 novembre 1978, nous avons fait le choix de société d'établir des zones agricoles permanentes d'un point de vue légal et urbanistique un peu partout au Québec. Ces zones agricoles, contrairement aux zones d'urbanisation, se voyaient ainsi octroyer un statut de protection particulier dont la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) en serait le garant. À partir de cette date, l'activité agricole allait s'exercer en zone agricole. Ce point marquant dans l'histoire du Québec allait conférer à l'agriculture un carré de sable (ou plutôt un carré de terre) propice à son développement et à sa pérennité.**

## UNE ACTIVITÉ AGRICOLE EN MUTATION

Au cours des dernières décennies, plusieurs projets de dézonage de terres agricoles ont soulevé les passions aussi bien sur la place publique que dans les officines du pouvoir. L'étalement urbain et les grands projets industriels exercent une pression constante pour changer les règles du jeu. Plus encore, plusieurs

néoruraux se sont procuré des terres agricoles non pas pour y cultiver de la nourriture, mais pour des usages de villégiature. Car bien que le territoire agricole soit protégé, l'obligation d'y exercer une activité agricole n'y est pas cadencée comme dans le cas d'une fiducie d'utilité sociale agricole (voir FUSA Cadet-Roussel - Protec' terre). Parallèlement à cette situation, loin des grands champs, une petite révolution semble dicter un mouvement contraire, et ce, à un endroit où l'on n'y s'y attendait pas. En effet, l'agriculture s'immisce lentement, mais sûrement, dans les interstices des villes. Que cela soit sur les balcons, dans les cours des maisons, sur le toit d'édifices ou encore au sein de bâtiments industriels, l'agriculture reprend ses droits sur la ville, et ce, au grand étonnement de plusieurs. Pourquoi donc exercer un usage agricole à l'extérieur des zones agricoles ?

## L'AGRICULTURE URBAINE : UNE TENDANCE LOURDE

Certains diront que l'agriculture n'a jamais cessé de s'exercer en milieu urbain. D'autres prétendront même que l'agriculture a fait naître les villes et d'autres que ce sont les villes qui ont été à la base de l'agriculture — un débat d'œuf ou de poule. Que cela ne tienne, les urbains ont, de toutes époques et de toutes coutumes, voulu cultiver leur nourriture que cela soit pour cause de subsistance, de résistance, de loisir ou de fierté. D'un point de vue urbanistique, la pratique du jardinage citoyen ou communautaire crée peu de nuisance et, dans bien des cas, est assimilable à un usage accessoire de plein droit. Quelques cas d'exception d'interdiction de jardinage en façade ont ponctué l'actualité sans toutefois créer de raz-de-marée — on se souviendra de l'interdiction de jardiner en façade à Drummondville, règlementation qui a changé depuis. Le jardinage citoyen n'est pas une mode passagère issue d'une sous-culture underground de la côte ouest des États-Unis, mais une tendance lourde de l'humanité. L'urbain jardine. Un point c'est tout. Au Québec, on estime qu'entre 35 et 42 % de la population fait pousser des légumes dans un potager.



## LES FERMES URBAINES

Bien que plusieurs facettes du jardinage citoyen et communautaire puissent faire l'objet d'articles dans une revue d'urbanisme, le propos de cet article s'intéresse plutôt aux fermes urbaines. Ces fermes qui produisent et qui nourrissent, en plein cœur de la cité. On peut rapidement penser aux fermes Lufa qui ont colonisé notre imaginaire collectif en installant en 2011 la première serre commerciale sur toit au monde, ici à Montréal. Par la procédure d'un Projet Particulier de Construction, de Modification ou l'Occupation d'un Immeuble (PPCMOI), les fermes Lufa installèrent ainsi une incongruité urbanistique dans l'Arrondissement Ahuntsic-Cartierville. Le défi était double : permettre l'implantation d'une serre sur toit, mais également permettre l'usage agricole dans une zone industrielle et commerciale.

Dix ans plus tard, on dénombre plus d'une centaine de ces entreprises agricoles urbaines au Québec qui cultivent des fruits, des légumes, des fines herbes et des champignons et élèvent des poissons et insectes

en milieu urbain. Plus encore, si on inclut l'ensemble des entreprises agricoles situées dans les périmètres urbains québécois mais hors de la zone agricole, nous en serions à près de 1500. Ces entreprises, en plus d'être créatrices de richesse et d'emplois, ont le potentiel de rendre de nombreux services écosystémiques aux villes. Que ce soit en valorisant la matière organique, en valorisant les rejets thermiques, en retenant et récupérant l'eau de pluie ou en offrant des produits ultralocaux aux urbains, les fermes urbaines revêtent plusieurs avantages dans la transition socioécologique des villes. Pouvant jouer le rôle d'insertion sociale, d'éducation et de mobilisation communautaire, l'agriculture urbaine est multifonctionnelle. Le Laboratoire sur l'agriculture urbaine, soutenu dans le cadre de la Stratégie d'agriculture urbaine du Gouvernement du Québec, a le mandat d'étudier le phénomène tout en outillant les différents acteurs de l'écosystème dans l'adoption de bonnes pratiques à travers la mise en place du Carrefour de recherche, d'Expertise et de transfert en agriculture urbaine du Québec ([www.cretau.ca](http://www.cretau.ca)).

## LES ENTREPRISES AGRICOLES ET L'URBANISME

Afin de mieux comprendre les règles urbanistiques entourant les activités agricoles en milieu urbain, il est important de mettre en contexte le secteur d'activité en question. Quasiment disparu du paysage urbain depuis les années 1980, il est normal que l'usage agricole commercial ne se retrouve pas dans les plans d'urbanisme adoptés. Plus encore, comme nous le rappellent Pothukuchi et Kaufmann dans leur article « Rôles des institutions municipales dans la planification des systèmes alimentaires » publié en 1999 qui trouve écho près de 25 ans plus tard dans le discours ambiant, l'agriculture intéresse très peu les urbanistes, relayant le sujet à la ruralité. En effet, l'agriculture semble avoir été sublimée par les grands projets de redéveloppement. Combien de vergers, de fermes et de champs en pâturage ont laissé place à de nouveaux quartiers, des centres d'achat ou parcs d'attractions ? Quelques mentions éparses demeurent encore présentes ici et là, phénomène qui n'est pas étranger à l'engouement récent pour l'agriculture urbaine. Il faut se tourner vers les zones industrielles afin de redécouvrir ce qu'il reste de l'agriculture commerciale en ville. À ce titre, ajouter l'usage agricole au zonage industriel pourrait s'avérer une évidence, mais faut-il en redessiner les contours afin de l'intégrer dans la révision des plans d'urbanisme. En effet, tandis que certaines entreprises agricoles urbaines ont obtenu auprès de leur municipalité les autorisations nécessaires afin d'exercer leur activité, force est de constater que certaines évoluent dans l'illégalité ou du moins dans les marges de la tolérance.

Ainsi, il est pertinent de se questionner sur le ou les types d'agriculture que nous souhaitons réintégrer en ville. Est-ce que l'agriculture urbaine commerciale que nous souhaitons retrouver en ville se doit d'être uniquement assimilable à une activité industrielle ? Bien que les cultures de fruits et légumes pourraient être réintroduites sans trop d'opposition en zone industrielle, est-ce que l'élevage de bétail ou de volailles serait une activité industrielle acceptable en milieu urbain ? Qu'en est-il de la pisciculture ou de l'élevage d'insectes ? Pourrions-nous imaginer d'autres zones que les zones industrielles afin





Crédit: Sylviane Robini

d'exercer des activités agricoles? Pourrions-nous imaginer des fermes commerciales en économie sociale dans les grands parcs de Montréal ou Québec? Des projets entrepreneuriaux dans les écoles? Des restaurants «de la cour à la table» sur les artères commerciales? Tant de questions avec si peu de personnes pour s'y pencher, du moins pour le moment.

À l'heure où un projet de ferme urbaine en économie sociale à Gatineau a été rejeté dans le cadre de PPCMOI — par un référendum regroupant le vote de moins de 75 personnes — il semble important de se positionner sur la place des fermes urbaines et leur apport tant social qu'économique et environnemental.

## L'AGRICULTURE URBAINE : GÉNÉRATRICE DE NUISANCES ?

L'ensemble de ces questions renvoie à la notion de nuisance. Quelles sont les nuisances associées à l'activité agricole urbaine commerciale? Au-delà des préjugés et des mythes — *l'agriculture, c'est fait pour*

*être à la campagne, pas en ville* — il est vrai que l'activité agricole commerciale crée certaines nuisances. Dans certains cas, on peut parler d'odeurs, de bruits, de luminosité excessive, de camionnage, etc. Cependant, ces nuisances ne sont pas propres à l'activité agricole, mais à l'ensemble des activités commerciales et industrielles au Québec. Ces nuisances peuvent être encadrées par les règlements sur les nuisances que possède la grande majorité des municipalités au Québec. Alors, pourquoi faire de l'agriculture un statut particulier en milieu urbain?

Au printemps 2020, dans le cadre d'un projet pilote, l'Arrondissement Ahuntsic-Cartierville incluait l'agriculture (excluant l'élevage des animaux de ferme) comme usage autorité dans la zone industrielle du secteur Acadie. Depuis l'instauration de cette réglementation, une dizaine d'entreprises agricoles urbaines ont élu domicile dans le secteur dont la majorité s'est regroupée sous La Centrale agricole : une coopérative de solidarité de producteurs urbains. En plus de n'avoir occasionné aucune nuisance signalée à l'arrondissement, ce secteur de la Ville a fait de l'agriculture urbaine un de ces secteurs prioritaires de redéploiement. À ce titre, plusieurs

quartiers industriels au Québec sont aujourd'hui en requalification: pourquoi ne pas envisager d'y donner une saveur agriculture urbaine? Plus encore, pourquoi ne pas multiplier les initiatives d'agroparc, qui permet de concilier conservation de la biodiversité et activité humaine à faible empreinte environnementale? Pourquoi ne pas intégrer des serres urbaines communautaires dans les parcs de quartiers afin d'affronter la nordicité tout en produisant des fruits et légumes frais à l'année? Pourquoi ne pas exiger la construction de serres sur toit ou de toits jardin lors de projets d'aménagement dérogeant aux règlements d'urbanisme comme ce fut le cas, encore une fois, dans Ahuntsic-Cartierville?



## TRACER LA VOIE

Car bien que plusieurs défis attendent encore l'agriculture au Québec — qu'elle se pratique en ville ou en région — des élu. e. s et fonctionnaires municipaux et provinciaux ont décidé de prendre le taureau par les cornes et de se commettre. Que cela soit sous forme de projets pilotes, de dérogations mineures, de permis d'usage conditionnel ou d'évènements, de projets particuliers ou de PPCMOI, ou encore mieux, en adoptant un plan de développement de communauté nourricière (PDCN), nous traçons actuellement la voie vers plus d'autonomie alimentaire, plus de résilience et pourquoi pas plus de beau... parce qu'avouons-le, avec le printemps qui s'amorce, l'agriculture urbaine, c'est aussi beau sinon davantage qu'un mur de briques! Je vous invite donc à visiter l'une des fermes urbaines présente dans votre municipalité et d'y découvrir un nouveau monde de possibilités! 🌱

Crédit: Éric Duchemin





### Louise Arbour

Bachelière en psychologie, Louise Arbour a œuvré de nombreuses années pour plusieurs multinationales. Depuis qu'elle a fondé Poules en Ville en 2015, elle est devenue LA référence crédible en matière de poules urbaines au Québec. Offrant un site Internet complet, ses formations et conférences, de même que son expertise sont sollicitées régulièrement par les municipalités, médias et citoyens. En 2020, Madame Arbour a publié le livre *Des poules dans ma cour*, qui sert aujourd'hui de guide pour ceux qui souhaitent vivre avec succès leur projet de poulailler en milieu urbain. [www.poulesenville.com](http://www.poulesenville.com)

# L'IMPORTANCE DE L'IMPLICATION DES URBANISTES DANS L'INTÉGRATION DES POULAILLERS URBAINS

Par : **Louise Arbour**, Poules en ville

**Depuis le début des années 1990, les protagonistes des poules urbaines peuvent désormais réclamer des droits et un cadre. Ces cadres sont apparus aux États-Unis, en Europe et dans plusieurs grandes villes du Canada et au fur et à mesure que des villes ont implanté des législations encadrant la garde des poules, la pratique a été imitée et reprise par des milliers de villes en Amérique du Nord et partout dans le monde.**

## DÉFINITIONS

Doit-on dire élever ou garder des poules ? Nous avons été imprégnés depuis plus de 100 ans par certaines fonctions utilitaires des animaux que nous connaissons, au point que nous les avons réduits à ces simples fonctions. Les villes, depuis les années 1960, ont séparé, catalogué et redéfini les fonctions de certains animaux dont celles de la poule qui s'est vu attribuer une définition d'animal de ferme. La définition d'une poule est *Gallus Gallus Domesticus*, un des plus anciens animaux domestiqués par l'homme.

Des poules urbaines, ce sont des poules pondeuses, vaccinées (MAPAQ), prêtes à pondre, sans coq, sans poussins, sans élevage, que l'on garde comme animaux de compagnie dans un poulailler adéquat, dans une cour urbaine qui respecte les normes de base du bien-être animal et les codes de pratiques en vigueur<sup>1</sup>.

Il va sans dire qu'une nouvelle terminologie devait s'imposer afin de mieux comprendre la définition du citoyen qui garde des poules urbaines en opposition à l'élevage de production. Même si l'éco-urbanisme s'est bel et bien développé depuis les années 1990, le sujet des poules et abeilles en ville n'a pas eu la même attention que l'intérêt porté aux espaces verts, aux jardins collectifs, à l'achat local, à la culture maraîchère, aux transports collectifs, et aux apports numériques, etc. Or, l'avènement et la progression de la garde des poules se sont implantés depuis plus de 30 ans et font également partie de la mosaïque de l'évolution des villes intelligentes, durables et résilientes. Heureusement, de nombreuses villes se sont adaptées et ont intégré des approches urbanistiques évolutives en symbiose avec les profondes mutations de la société.

1. Source : Poules en Ville

2. Sondage site Internet [Poulesenville.com](http://Poulesenville.com) Quick Survey

3. [https://communitydevelopment.ucdavis.edu/sites/g/files/dgvnsk1186/files/inline-files/Thesis\\_Kingsley.pdf](https://communitydevelopment.ucdavis.edu/sites/g/files/dgvnsk1186/files/inline-files/Thesis_Kingsley.pdf)

## LE CONTEXTE ET L'ÉVOLUTION DU PHÉNOMÈNE

L'intérêt des citoyens partout dans le monde à tendre vers une plus grande autonomie alimentaire, le besoin de manger des œufs frais, l'agrément psychologique et thérapeutique sont toutes des raisons parmi d'autres de vouloir garder quelques poules dans sa cour<sup>2</sup>.

Depuis plus de 30 ans, des villes partout en Amérique du Nord<sup>3</sup> ont encadré et implanté la garde des poules et parfois l'élevage des poules en milieu urbain avec succès. Une fois que les barrières dues aux mythes, fausses croyances et préjugés disparaissent, les villes ont pu s'ouvrir et s'intéresser au phénomène en s'inspirant des villes qui ont intégré des projets avec succès. Les projets sont presque similaires les uns aux autres à quelques différences près. Avec les années, c'est presque une centaine de villes au Québec qui sont allées de l'avant avec un cadre. Les villes ont peaufiné les règlements et mieux exprimé leurs attentes par rapport au bien-être animal et le respect du voisinage. Devenu si populaire, un poulailler urbain bien aménagé peut s'avérer une plus-value pour la revente d'une propriété. Les poulaillers urbains sont de petites constructions attrayantes, qui peuvent avoir une valeur de plus 6000 \$ qu'il ne faut ni cacher ni démanteler après usage. Bien au contraire, il faut les entretenir afin que des futures pondeuses puissent y élire domicile. Les villes ayant adopté un règlement encadrant les poules urbaines ont sans conteste attiré plus de familles à s'établir sur leur territoire.

Crédit: Poules en ville



## ADAPTER DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX POUR ENCADRER L'ÉLEVAGE EN VILLE

Les villes ont eu à se pencher sur le sujet et à se documenter sur la faisabilité d'encadrer les poulaillers urbains. Certaines, au départ, ont lancé des sondages, des projets pilotes et par précautions ont parfois mis en place des frais élevés de permis ou des conditions variables. D'autres ont eu la volonté de rendre le projet raisonnable et facile à appliquer sans avoir à y consacrer de frais supplémentaires. Avec tous les outils et informations à leur disposition, les villes ont pu franchir une étape évolutive et s'adapter aux demandes de leurs citoyens.

### OUTILS ET DOCUMENTS OFFERTS PAR POULES EN VILLE :

1. Une des premières missions de Poules en Ville a été de préparer en 2016 un guide mémoire, un recueil de données et de règlements, d'articles et divers documents d'information afin d'aider, d'appuyer et de mieux renseigner les élus et urbanistes sur la question. Le document de presque 350 pages a été envoyé plusieurs fois aux 1 130 villes de tout le Québec.
2. Poules en Ville maintient un sondage depuis 2016 d'environ 20 questions sur son site Internet afin de recueillir des données sur la pratique afin de pouvoir mieux mesurer la situation québécoise relativement à la garde des poules et ainsi en informer les villes lors de ses conférences et présentations.
3. Parallèlement, Poules en Ville a développé des connaissances, mis sur pied un site Internet, une formation complète de presque cinq heures sur les poules et pu transmettre à des milliers de citoyens des informations pertinentes afin d'assurer une responsabilisation citoyenne, mais aussi un meilleur savoir-faire. Poules en Ville à travers ses conférences a pu répondre aux nombreuses questions et inquiétudes des villes.

4. Un répertoire des règlements des différentes villes permettant les poules en ville est également disponible.
5. Ouvrage guide *Des Poules dans ma cour*, paru en 2020 chez Écosociété. Il s'agit d'un guide pratique de 283 pages sur le concept du poulailler urbain et l'agriculture urbaine<sup>4</sup>.
6. L'Union des Municipalités du Québec, dans le cadre de ses formations, a invité Madame Arbour à trois reprises en 2020 et 2021 afin d'offrir des conférences sur le sujet pour les cadres et élus des villes intéressées à se familiariser avec le concept des poulaillers urbains.

Ainsi, les villes peuvent démarrer une réflexion et mieux identifier plusieurs enjeux pertinents dans le contexte de leur municipalité. En plus de devoir modifier le règlement de zonage pour l'installation d'un poulailler, plusieurs villes doivent aussi modifier leur règlement sur les animaux. La majeure partie des villes offrent un cadre simple, sans frais de gestion et facile à appliquer ne nécessitant presque aucuns frais de gestion supplémentaire, si ce n'est d'avoir la liste à jour des propriétaires de poules dans leur ville.

### QUELQUES EXEMPLES D'ENJEUX LES PLUS IMPORTANTS ABORDÉS DANS LES RÈGLEMENTS :

1. Nombre de poules, 3 minimum à 5
2. Provenance et âge des poules vaccinées
3. Types de poulailler, dimensions minimale et maximale
4. Bien-être animal (animaux grégaires), 3 poules minimum
5. Gestion des déjections animales
6. Obligatoire de garder ses poules en hiver
7. Obligatoire de faire une formation de base comme celle de Poules en ville

4. <www.leslibraires.ca>

### ÉLÉMENTS OBLIGATOIRES RECOMMANDÉS :

- Poules vaccinées de 16-20 semaines
- Jamais de coq
- Limite terrain, bâtiments
- Dimension de la partie poulailler et de la partie volière
- Volière couverte d'un toit

### ÉLÉMENTS FACULTATIFS QU'ON TROUVE PARFOIS DANS LES RÈGLEMENTS :

- Permis pour les poules
- Permis pour la construction du poulailler
- Exigence que le terrain soit clôturé (fortement recommandé)
- Autorisation des excréments dans le compost de la ville


Les normes à respecter pour le bien être animal	Section poulailler dimensions min	Section volière dimensions min 
1 poule	0,37 m <sup>2</sup> (4 pi <sup>2</sup> )	0,92 m <sup>2</sup> (10 pi <sup>2</sup> )
2 Poules	0,74 m <sup>2</sup> (8 pi <sup>2</sup> )	1,84 m <sup>2</sup> (20 pi <sup>2</sup> )
3 Poules	1,11 m <sup>2</sup> (12 pi <sup>2</sup> )	2,76 m <sup>2</sup> (30 pi <sup>2</sup> )
4 Poules	1,48 m <sup>2</sup> (16 pi <sup>2</sup> )	3,68 m <sup>2</sup> (40 pi <sup>2</sup> )

Image : normes d'espace recommandées par Poules en ville

## LE RÔLE DES MUNICIPALITÉS ET LE VIRAGE ÉCOLOGIQUE

Les villes peuvent aujourd'hui s'appliquer à développer et à mettre en œuvre des approches nouvelles qui encouragent une vision à long terme favorisant la qualité de vie de leurs citoyens. Encourager le retour de certains animaux comme les poules pondeuses, voilà des moyens de rendre notre environnement plus résilient en zone urbaine. 🐣



**Frédéric Dufault**, urbaniste, évaluateur environnemental agréé (EESA) et vérificateur environnemental agréé (VEA). Il est Président de la firme Enviro 3D Conseils.



**Serge Vaugeois**, urbaniste, détient une maîtrise en aménagement du territoire et développement régional (M. ATDR) et une maîtrise en montage et gestion de projets d'aménagement (M. Sc. A. MGPA). Il agit comme chargé de projet senior en urbanisme pour la firme Enviro 3D Conseils. Il est aussi membre du CCU de la Ville de Laval.

# SERRICULTURE. PRÉOCCUPATIONS, RÈGLEMENTATION, ENJEUX.

Par : **Frédéric Dufault**, et **Serge Vaugeois** de la firme Enviro 3D Conseils

Le Québec compte relever le défi de l'autonomie alimentaire en soutenant l'achat local et en accroissant la production et la productivité du secteur bioalimentaire<sup>1</sup>. Dans ce contexte, les nouvelles technologies sont appelées à jouer un grand rôle<sup>2</sup>. Ainsi, tracteurs autonomes, robots désherbeurs, étales automatisées, bêtes équipées de podomètres et drones destinés à l'épandage d'engrais transforment déjà le quotidien des producteurs agricoles. De plus, la transition vers les protéines végétales, la fermentation de précision et la viande de laboratoire réduiront l'utilisation du territoire, au point où des spécialistes s'interrogent sur l'avenir des terres qui ne serviront plus à l'agriculture<sup>3</sup>.

Dans ce contexte d'évolution des technologies de production agricole, la serriculture, objet d'un programme gouvernemental de développement<sup>4</sup>, est vouée à un essor important. On entrevoit déjà la multiplication des serres au sol, sur les toits, la construction de serres verticales, de serres domestiques, de serres chauffées par des mégacentres de traitement de données informatiques ou encore par du biogaz produit par un site d'enfouissement sanitaire. Cela est susceptible de transformer les paysages urbains autant que ruraux. Ce sujet ne semble cependant pas de grande actualité sur le plan de l'aménagement du territoire. Face à ce constat, nous tenterons dans cet article d'identifier les préoccupations d'aménagement concernant les serres, de mettre en lumière les orientations gouvernementales sur le sujet et de faire état de certains outils d'urbanisme permettant d'encadrer la serriculture. Des exemples de réglementation municipale seront aussi présentés. Enfin, quelques enjeux reliés au développement de la serriculture seront soulevés.

## PRÉOCCUPATIONS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Afin d'identifier ces préoccupations, une recherche dans les journaux présents sur Internet a d'abord été effectuée. La pollution lumineuse semble constituer un élément de problématique. Selon un journal de Dolbeau-Mistassini<sup>5</sup>, plusieurs plaintes ont été déposées par des citoyens au sujet du halo lumineux produit par un

complexe de serres. Selon *Le Devoir*<sup>6</sup>, une pétition a été déposée à l'Assemblée nationale, en mars dernier, pour demander au gouvernement de légiférer afin qu'un épisode de pollution lumineuse causée par les serres situées à Saint-Félicien ne puisse plus se reproduire. Enfin, l'entreprise Les Serres urbaines Notre-Dame (SUN)<sup>7</sup> souhaite réaliser, à Gatineau, un projet d'agriculture urbaine visant la production et la transformation de légumes, de fruits et de poissons. Il s'agit du premier projet du genre au Québec<sup>8</sup> (une ferme de production aquaponique verticale, une serre sur le toit et deux salles de transformation alimentaire). Pour ce faire, un changement au règlement de zonage était requis. Des citoyens se sont opposés pour diverses raisons, dont une intégration déficiente au milieu et même le fait que l'analyse des critères d'acceptabilité sociale aurait été bâclée par le Service d'urbanisme. Un référendum a eu lieu et les opposants au projet l'ont emporté.

Dans un deuxième temps, une recherche de documents de nature plus technique, toujours sur Internet, a mis en lumière une gamme assez étendue de préoccupations. Dans un rapport produit en 2013 par le Syndicat des producteurs en serres du Québec<sup>9</sup>, les préoccupations reliées aux serres sur les toits en milieu urbain sont les suivantes : pollution lumineuse, pollution par le bruit, utilisation de CO2 liquide et déchets de culture. Un document rédigé en 2019 par la ville de Montréal<sup>10</sup> et intitulé *Règlementation d'urbanisme et serres urbaines* fait état des préoccupations suivantes, soit : salubrité, poussière, odeurs, vapeur, gaz, bruit, pollution visuelle et lumière.

## ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES POUR LES SERRES

Les recherches effectuées ne nous ont pas permis de trouver des orientations gouvernementales en aménagement du territoire qui s'appliqueraient de façon spécifique à la serriculture. Quant à des normes gouvernementales particulières en aménagement, il ne nous a pas été possible d'en identifier, bien qu'il puisse en exister. Enfin, sur le plan du zonage agricole, la serriculture constitue un usage agricole et ne semble pas nécessiter d'autorisation de la CPTAQ.

1. <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/autonomie-alimentaire-du-quebec>  
2. <https://ici.radio-canada.ca/ohdio/premiere/emissions/moteur-de-recherche/segments/chronique/338943/agricole-numerique-revolution-technologique-portrait-industrie>  
3. [https://plus.lapresse.ca/screens/52b35575-da18-45a9-ada6-f1868b18de47\\_7C\\_0.html?utm\\_content=email&utm\\_source=lpp&utm\\_medium=referral&utm\\_campaign=internal+share](https://plus.lapresse.ca/screens/52b35575-da18-45a9-ada6-f1868b18de47_7C_0.html?utm_content=email&utm_source=lpp&utm_medium=referral&utm_campaign=internal+share)  
4. <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/programmesliste/efficaciteenergetique/Pages/Programme-soutien-developpement-entreprises-serricoles.aspx>  
5. <https://www.nouvelleshebdo.com/actualite/plusieurs-plaintes-pour-le-halo-lumineux-des-serres-toundra/>  
6. <https://www.ledevoir.com/politique/686889/>

7. <https://www.ledroit.com/2022/04/11/non-aux-serres-urbaines-notre-dame-b298ffed1b51532c396e-773d83a2ba38>  
8. <https://www.latribune.ca/2022/03/17/complexe-aquaponique-a-gatineau-ca-passe-ou-ca-casse-en-avril-666d26d53f0bbf12b25f10f82e381f22>  
9. <https://www.agrireseau.net/legumesdeserre/documents/85811/la-serriculture-sur-les-toits-perspectives-de-developpement>  
10. [https://coco-net.org/wp-content/uploads/2019/04/VilleMTL\\_DU\\_Serres\\_reglementationVF.pdf](https://coco-net.org/wp-content/uploads/2019/04/VilleMTL_DU_Serres_reglementationVF.pdf)

## OUTILS D'URBANISME POUR ENCADRER LA SERRICULTURE

Le document produit par la ville de Montréal dont nous avons fait état<sup>11</sup> est assez explicite sur les outils d'urbanisme permettant d'encadrer les serres urbaines. Les paragraphes suivants présentent des extraits de ce rapport.

Ainsi, le règlement de zonage constitue le premier outil pour régler les serres. Celles-ci peuvent être autorisées ou non dans les diverses zones. Des normes relatives à l'implantation, la forme et l'apparence de ces constructions peuvent être édictées pour les zones où les serres sont permises. L'adoption d'un règlement sur les usages conditionnels offre aussi la possibilité d'autoriser des serres à partir de critères prédéfinis, à la suite d'une procédure d'évaluation de la compatibilité des usages avec le milieu. L'autorisation octroyée dans le cadre de ce règlement peut aussi imposer des conditions qui s'ajoutent à la réglementation municipale. Le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) permet quant à lui de s'assurer de la qualité de l'implantation et de l'intégration architecturale du bâtiment, tout autant que de l'aménagement des terrains, à l'aide d'objectifs et de critères d'analyse. Enfin, le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) offre la possibilité de réaliser un projet, à certaines conditions, malgré le fait qu'il déroge à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme de la municipalité.



Image : Serres situées à proximité de zones résidentielles dans la ville de Laval.

## EXEMPLES DE RÈGLEMENTATION MUNICIPALE

Dans la MRC du Granit, un règlement de contrôle intérimaire<sup>12</sup> portant sur la protection du ciel étoilé est en vigueur depuis juin 2021. Dans celui-ci, une section porte sur l'éclairage des serres, soit : « En plus des dispositions pour l'éclairage extérieur, les serres utilisant un éclairage de photosynthèse intérieur doivent obligatoirement utiliser des rideaux occultants verticaux et horizontaux pour limiter la fuite de lumière vers l'extérieur. Les bâtiments pour la culture en serre doivent respecter l'ensemble des dispositions suivantes : a) les façades verticales doivent avoir des rideaux occultant 95 % de la surface entre le coucher du soleil et le lever du soleil ou pendant les opérations d'éclairage. Aucune lampe installée à l'intérieur ne doit être directement visible à partir de l'extérieur du bâtiment, b) les toits doivent avoir des rideaux occultant un minimum de 98 % de la surface entre le coucher du soleil et le lever du soleil ou pendant les opérations d'éclairage, c) l'opacité des rideaux occultants doit être d'un minimum de 99 %, d) les dispositifs d'éclairage intérieur doivent être conçus et installés de manière à n'envoyer aucune lumière (0 %) au-dessus de l'horizon absolu ».

À Laval, le règlement L-2000<sup>13</sup> contient un PIIA applicable pour la construction d'une serre sur le toit d'un bâtiment principal. Les objectifs d'aménagement sont les suivants : « a) rechercher à harmoniser le volume et la couleur de la structure de la serre avec l'architecture et le revêtement extérieur du bâtiment principal, b) lorsqu'une demande de permis de construction prévoit la construction d'un bâtiment principal et d'une serre sur le toit de ce dernier, assurer que le traitement de la serre et du bâtiment principal s'harmonise entre eux. Les critères d'évaluation découlant de ces objectifs sont les suivants, soit : a) l'architecture de la serre doit s'harmoniser avec le bâtiment principal sur lequel la serre est aménagée quant aux formes, volumes, ouvertures, couleurs et matériaux de revêtement, b) lorsqu'une demande de permis de construction

prévoit la construction d'un bâtiment principal et d'une serre sur le toit de ce dernier, l'architecture de l'ensemble devrait proposer une interface harmonieuse entre le bâtiment principal et la serre quant aux formes, volumes, ouvertures, couleurs et matériaux de revêtement, c) les éléments de la serre visibles de la voie publique doivent être constitués de matériaux de qualité, d) les équipements mécaniques extérieurs de la serre et du bâtiment principal devraient être intégrés à l'architecture du bâtiment principal ou dissimulés par des écrans appropriés de façon à ne pas être visibles d'une voie publique et d'une zone résidentielle, e) la serre devrait intégrer des mesures appropriées (efficacité énergétique, réduction de la consommation d'eau et récupération des eaux de pluie) afin de diminuer leur empreinte écologique ».

À Longueuil, une entreprise spécialisée dans la serriculture a décidé de construire une ferme verticale sur un terrain zoné agricole et dont la Ville était propriétaire. Une technologie innovante doit être utilisée pour faire pousser des jeunes pousses et des mini-légumes verts à l'année<sup>14</sup>. Dans ce contexte, il a été décidé d'appliquer au projet certaines dispositions relatives aux usages industriels, considérant que la future construction s'apparente plus à un usage industriel (bureaux, entrepôt et production) qu'à un usage agricole. Ainsi, à titre d'exemple, les normes relatives au pourcentage de matériaux d'un bâtiment industriel devaient être considérées plutôt que celles relatives à un bâtiment agricole. Il en est de même pour les aires de stationnement, les cases pour les personnes à mobilité réduite, les allées d'accès, les allées de circulation, l'entrée charretière, l'éclairage, les îlots de verdure, etc. Le nombre minimal de cases de stationnement requises était le même que pour les usages industriels (absence de stationnement pour visiteurs cependant). L'aménagement du terrain devait aussi respecter les normes industrielles. Cette façon de faire donnera donc à la future serre une apparence industrielle plutôt que celle d'un bâtiment agricole.

11. Ibid. 8

12. <https://www.mrcgranit.qc.ca/fichiersUpload/fichiers/20210617080033-2021-06-15-rci-2020-11-protec-ciel-etoile-vf.pdf>

13. <https://www.laval.ca/Documents/Pages/Fr/Citoyens/reglements/reglements-codifies/reglement-L-2000-2022-01-13.pdf>

14. <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/goodleaf-farms-prend-de-l-expansion-au-quebec-832884218.html>



Image : Serres en fort contraste avec l'architecture traditionnelle des bâtiments agricoles situés dans la municipalité d'Oka.



Image : Serres intégrées sur le toit d'un bâtiment commercial dans la ville de Laval.

Enfin, au chapitre des serres domestiques, plusieurs municipalités ont intégré des prescriptions à ce sujet dans leur réglementation. Un document du Laboratoire sur l'agriculture urbaine<sup>15</sup> fait état de la situation dans plusieurs municipalités. Les principales normes concernant les serres portent sur : la superficie maximale, l'emplacement par rapport à la maison, la distance de la maison, la distance avec les voisins, le pourcentage d'occupation au sol, la hauteur maximale, la permission de vente d'aliments produits dans la serre et finalement le permis d'installation.

## QUELQUES ENJEUX

Notre tour d'horizon sur la serriculture conduit à identifier au moins quatre enjeux en matière d'aménagement du territoire. Le premier est relié à l'acceptabilité sociale des projets. L'opposition aux Serres Notre-Dame à Gatineau surprend, car il s'agit là d'un projet totalement en phase avec tous les principes de l'autonomie et de l'accessibilité alimentaire. En fait, quelle que soit la nature d'un projet, l'acceptabilité sociale doit être acquise. Le maintien de la qualité des paysages constitue le deuxième enjeu. En effet, le développement d'importants complexes de serres est susceptible de porter atteinte à la qualité et à l'authenticité de certains paysages ruraux, notamment les territoires reconnus pour leur intérêt esthétique. Des serres ne doivent pas être implantées n'importe où, sans analyse préalable du milieu. La protection du territoire agricole fait office de troisième enjeu. La serriculture constitue un usage agricole qui peut être réalisé sans autorisation de la CPTAQ. Des serres qui n'utilisent pas le fond de terre pour leur production ne sont peut-être pas localisées au meilleur endroit, car il y a perte de terre cultivable. Enfin, dernier enjeu, le développement d'outils d'urbanisme adéquats pour encadrer le développement de la serriculture doit être en mesure de bien s'appuyer sur les préoccupations des citoyens et les caractéristiques des milieux d'insertion. 📍

15. [http://www.au-lab.ca/wp-content/uploads/2019/03/Fiche\\_serredomestique.pdf](http://www.au-lab.ca/wp-content/uploads/2019/03/Fiche_serredomestique.pdf)



# LE PDZA D'ANTOINE-LABELLE, UN OUTIL DE DIALOGUE AVEC LE MONDE AGRICOLE

Par : **Nadia Brousseau**, Responsable du PDZA de la MRC Antoine-Labelle

**Nadia Brousseau** est chargée de projet en développement agroalimentaire à la MRC d'Antoine-Labelle. Elle travaille à la mise en œuvre du PDZA et agit à titre d'agente de maillage L'ARTERRE. Bachelière en géographie et titulaire d'une maîtrise en biogéosciences de l'environnement, elle détient cinq années d'expérience professionnelle liée à l'agriculture. Passionnée par ce milieu et l'agroenvironnement, elle souhaite participer à la revitalisation des territoires ruraux de sa région.

## D'OÙ VIENNENT LES PDZA ?

Au début des années 2000, le gouvernement renouvelle ses orientations en matière d'agriculture et invite les municipalités régionales de comté (MRC) à se doter d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA). En 2008, le Rapport Pronovost<sup>1</sup> prône une agriculture multifonctionnelle et durable, puis rappelle l'importance d'un outil de planification de la zone agricole intégré aux schémas d'aménagement et de développement des MRC. C'est à ce moment que le MAPAQ instaure un projet pilote de PDZA dans huit MRC de la province. Le MAPAQ y tire comme principal bilan que les composantes de consultation et de concertation, qui sont au cœur de la démarche des PDZA, facilitent le dialogue entre le monde municipal et le monde agricole. Cette première initiative allait ainsi définir les assises de l'élaboration du PDZA dans d'autres MRC. Plus qu'un document de planification visant à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC, le PDZA s'établissait comme la base d'un processus concerté par l'intermédiaire duquel les acteurs du milieu s'approprièrent le développement du territoire agricole de leur région.



Image : Vallée agricole de la rivière du Lièvre. Crédit : MRC Antoine-Labelle.

## DÉMARCHE DANS ANTOINE-LABELLE

En 2012, suivant ce bilan, le MAPAQ lance un premier appel de projets pour financer la réalisation de PDZA. La MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) manifeste un intérêt à élaborer son propre document et déposera une demande d'aide financière. Cette première tentative s'avérera vaine, mais n'empêchera pas le milieu de se mobiliser afin d'entamer une démarche de réflexion. C'est en 2013, alors qu'un second appel de projets est lancé par le MAPAQ, que la MRCAL se voit octroyer une aide financière. Cette aide permettra l'embauche d'une personne-ressource dédiée à l'élaboration du PDZA.

Un PDZA comporte plusieurs sections : un portrait agricole de la région, les forces et faiblesses du territoire, un diagnostic établissant les enjeux prioritaires, une vision d'avenir ainsi qu'un plan

d'action quinquennal. Premier facteur de succès pour assurer l'adhésion à cette démarche ? Se rendre disponible et s'adapter au rythme et à l'horaire du milieu agricole ! Pour la MRCAL, le processus de concertation s'est réalisé par le biais de deux stratégies : des tables rondes par type de productions agricoles ainsi que des consultations publiques dans trois municipalités. La présence d'une diversité d'acteurs a permis de recueillir une pluralité de points de vue qui reflètent les dynamiques territoriales. Ces mécanismes de consultation et de concertation ont conduit, en 2015, à l'adoption du premier PDZA de la MRCAL.

## L'ÉTUDE DE DESROSIERS- CÔTÉ ET DOYON

L'étude de Desrosiers-Côté et Doyon<sup>2</sup> met en lumière certains éléments porteurs du processus de concertation de la MRCAL. Selon les auteures, avec

1. Rapport CAAAQ [gouv.qc.ca]  
2. Desrosiers-Côté, M. & Doyon, M. [2018]. L'incidence des plans de développement de la zone agricole (PDZA) sur la sociabilité et les représentations agricoles : les cas des MRC d'Antoine-Labelle et des Sources. Cahiers de géographie du Québec, 62 (176), 277-295. <https://doi.org/10.7202/1063107ar>

l'industrialisation croissante, l'agriculture orientée vers des pratiques de subsistance a cédé le pas à une agriculture productiviste, ce qui a entraîné une « déterritorialisation » se traduisant par une diminution du nombre de fermes ainsi qu'une dévitalisation du milieu rural. En réponse à ces écueils, l'élaboration des PDZA peut réintroduire une logique de développement axé sur l'échelle locale en misant sur la participation des acteurs territoriaux pour favoriser une « reterritorialisation » de l'agriculture. De cette manière, le processus d'élaboration du PDZA dans la MRCAL a favorisé le rétablissement d'un dialogue entre les milieux agricole et non agricole, favorable à un changement des représentations qu'entretiennent les divers acteurs, dont les décideurs, au sujet de l'agriculture.

## UNE MISE EN ŒUVRE EN ÉVOLUTION

En 2015, la nouveauté du PDZA a suscité beaucoup d'engouement et mobilisé un large éventail d'acteurs et de partenaires du milieu agricole (Clubs-conseils, Coop BioGrain, UPA, etc.). Grâce à eux, plusieurs initiatives ont vu le jour et certaines actions découlant des projets inscrits dans le plan d'action ont été mises en branle : gestion des sols, développement de l'utilisation de matières chaulantes, soutien à la relève agricole, etc. Sous l'égide d'un comité technique, la mise en œuvre du PDZA se planifiait annuellement et était le fruit d'un consensus d'une vingtaine d'intervenants diversifiés.

En 2018, une réflexion sur la mise en œuvre en vue d'améliorer son efficacité a été réalisée. Les structures de fonctionnement de plusieurs PDZA sont évaluées, ce qui influence un changement de gouvernance : un nouveau comité est instauré. Résultant d'une cure minceur, on n'y retrouve maintenant que huit membres, soit cinq du milieu agricole (producteurs et intervenants) et trois de la MRC. Son mandat principal est d'identifier les besoins du milieu et de prioriser les actions à entreprendre.

En guise de bilan, l'objectif de mettre en œuvre 18 projets structurants dans un plan quinquennal s'est avéré fort ambitieux. Un certain nombre d'actions prévues ont ainsi été laissées pour compte, mais le PDZA est un outil de dialogue et de prise de conscience sociale évolutif, et les indicateurs quantitatifs ne peuvent être les seuls témoins de réussite. Les retombées s'avèrent souvent indirectes et les trajectoires susceptibles de contribuer au renouveau agricole sont multiples. Et comme le dit le proverbe, tirer sur une fleur ne la fait pas pousser plus vite!

## PLAN D'ACTION

Le plan d'action du PDZA de la MRCAL comprenait 18 projets se déclinant en 76 actions visant à répondre à diverses problématiques, à mettre en valeur le potentiel agricole et à favoriser l'occupation dynamique de ce territoire. Chaque projet était présenté à l'aide d'une fiche associant les enjeux, objectifs, échéanciers de réalisation ainsi que les porteurs et partenaires potentiels. Parmi les actions complétées, soulignons les projets d'identification des potentiels de valorisation des friches et des produits forestiers non ligneux, l'adhésion au service L'ARTERRE et le soutien aux abattoirs locaux. Ainsi, au terme de cinq ans de mise en œuvre, 24 actions étaient complétées, 33 actions étaient toujours en cours de réalisation et 19 actions ont été reportées par manque de temps/ressources ou par absence d'un porteur de projet.

## AGIR POUR LA RELÈVE AGRICOLE

Parmi les projets ayant eu des retombées importantes, notons le projet « Stratégie de soutien pour la relève agricole et le transfert de ferme ». D'abord, un recensement des entreprises agricoles sans relève établie a été réalisé, ce qui a permis d'approcher plus d'une soixantaine d'entreprises et d'accompagner plusieurs producteurs dans leurs recherches. Ensuite, une campagne de recrutement de candidats, tant pour le transfert que le démarrage d'entreprise, a été élaborée en collaboration avec Place aux jeunes en région d'Antoine-Labelle, sous forme d'un séjour exploratoire

agricole. Deux étapes ont solidifié la préparation de cet événement : la formation d'un comité regroupant les principaux partenaires financiers et une campagne promotionnelle. Cet événement a été couronné de succès, avec 23 participants et 9 visites de fermes. Le séjour comportait la découverte des milieux de vie agricoles de la MRC, du réseautage avec des gens passionnés et des conférences de professionnels (CLD, SADC, MAPAQ, etc.). Par l'intermédiaire de cet événement, le milieu a pu charmer plusieurs candidats. Un seul bémol... être suffisamment préparés à l'après-séjour! Le recrutement et l'accompagnement de la relève allaient venir plus tard avec le service L'ARTERRE en 2018.

**Place aux jeunes**  
D'ANTOINE-LABELLE

Participe au séjour exploratoire

# AGRO

29-30 SEPT ET 1<sup>ER</sup> OCT.

*Démarrer ton entreprise ou travailler dans le milieu agro t'intéresse ?  
Viens voir ce que les Hautes-Laurentides te réservent !*

**AU PROGRAMME:** *Toutes les activités, les repas et l'hébergement sont sans frais!*

- ➔ Découverte du milieu de vie agricole de la MRC
- ➔ Réseautage avec les gens du milieu
- ➔ Visite de fermes et lieux variés inspirants
- ➔ Échanges et conférences de passionnés

**INFOS ET INSCRIPTION**  
Fabi Castonguay  
fcastonguay@zemplei.com  
819 623-5051 poste 232  
*Inscris-toi avant le 15 septembre!*

zonemploi Place aux jeunes SADC D'ANTOINE-LABELLE MRC d'Antoine-Labelle CLD d'Antoine-Labelle Secrétariat à la jeunesse Québec

Image : Affiche promotionnelle du séjour exploratoire agro

Crédit : MRC Antoine-Labelle.

## DÉVELOPPE TA CULTURE À L'ÉCOLE

Parmi les autres projets dignes de mention, le projet « Promotion de l'agriculture dans les établissements scolaires, et dans les événements locaux et régionaux » incluait comme action l'élaboration et la mise en œuvre d'activités pédagogiques sur le thème de l'agriculture. Inspirée par des projets éducatifs à la ferme, l'idée d'un projet-pilote de jardinage éducatif à l'école a été proposée à la direction du Centre de Services scolaires des Hautes-Laurentides. L'École Sacré-Cœur de Ferme-Neuve a été désignée à participer et le projet Développe ta culture à l'école est né. Ainsi, en 2021, une station de culture hydroponique a été installée dans une classe grâce à l'obtention d'une aide financière du MAPAQ<sup>3</sup>, dans le but d'initier les élèves à l'agriculture, à la récolte et à la mise en marché.

Ce projet a permis d'aborder des enjeux liés à l'agroenvironnement, de stimuler l'intérêt vis-à-vis le contexte agricole de notre région, en même temps que de promouvoir l'agriculture et l'éducation alimentaire auprès des jeunes élèves. Le projet a également fourni un encadrement facilitant l'acqui-

sition de connaissances aussi bien pratiques que théoriques, susceptibles de faire naître une passion agricole à divers degrés chez les élèves.

## PDZA 2.0

En 2020, la MRC a entrepris la révision de son PDZA, laquelle a d'abord permis de faire un bilan de la mise en œuvre 2015-2020, puis de mettre à jour les données statistiques et les enjeux du territoire. Un nouveau plan d'action quinquennal est actuellement en rédaction. Il est souhaité que le nombre de projets retenus dans la deuxième mouture soit moindre, sans modifier la volonté de contribuer à une agriculture durable et d'obtenir des résultats tangibles sur le territoire.

Le processus de concertation s'est de nouveau matérialisé par la tenue de consultations publiques, dont les thématiques reprenaient celles de la multifonctionnalité de l'agriculture (dimensions sociale, environnementale, économique et territoriale). Des ateliers de cocréation pour proposer de nouvelles actions ont donné lieu à des échanges

stimulants et permis de rencontrer de nouveaux visages.

Le PDZA se voudra une base de dialogue entre les artisans qui façonnent les paysages depuis des générations et la relève. Depuis quelques années, certaines pratiques gagnent en popularité et viennent influencer une nouvelle génération de producteurs. L'agriculture bio-intensive, l'agroécologie et l'agriculture d'autosuffisance comptent parmi ces trajectoires susceptibles de participer au renouveau agricole. Forte d'un terroir agricole aux multiples défis géophysiques, la MRCAL souhaite demeurer un terreau propice à accueillir cette diversité de pratiques.

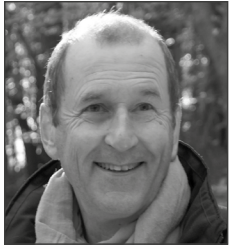
La MRCAL adoptera au cours des prochains mois son PDZA révisé, ce qui marquera le début d'une nouvelle période de mise en œuvre. Malgré le défi récurrent de réunir les moyens financiers nécessaires à la mise en branle des actions retenues, le PDZA est sans contredit un outil essentiel pouvant contribuer au dynamisme et à la vitalité d'un territoire. 🌱



Images : Projet Développe ta culture à l'école  
Crédit : MRC Antoine-Labelle.



3. Programme Territoires : Priorités bioalimentaires.



**Patrick Mundler**

est professeur titulaire en développement rural au département d'économie agroalimentaire et des sciences de la consommation de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation. Il a obtenu son doctorat en sciences économiques à l'Université Lyon 2 (France). Il est membre régulier du Centre de Recherche sur le Développement Territorial (CRDT) et du groupe de recherche Agriculture, Territoires et Développement.

# NOURRIR ET PROTÉGER.

## LES ENJEUX ACTUELS DE LA PROTECTION DES TERRES AGRICOLES AU QUÉBEC.

Par : **Patrick Mundler**, professeur titulaire en développement rural à la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation

Plus encore que la Covid 19, la guerre terrible que mène la Russie contre l'Ukraine met les marchés agricoles sous tension, menaçant des millions de personnes d'insécurité alimentaire. Dans tous les pays, la question de sécuriser les approvisionnements se repose avec force.

Pour produire sa nourriture, il faut de la terre agricole. Afin de protéger la base foncière de son agriculture, le Québec dispose d'une loi, la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA). Soulignons d'abord que cette loi, malgré les critiques récurrentes dont elle fait l'objet, est tout de même parvenue à ralentir la transformation des usages sur les terres agricoles. Le Québec est d'ailleurs la seule province canadienne à s'être dotée d'une loi aussi puissante.

Mais, plus de 40 ans après son adoption, il n'est pas interdit de réfléchir aux transformations, tant du contexte dans lequel se pratique l'agriculture que des pratiques agricoles elles-mêmes.

### PROFESSIONNALISER L'AGRICULTURE

Lorsque Jean Garon, ministre de l'Agriculture du gouvernement Lévesque, dépose son projet de loi, il y a au Québec encore environ 50 000 fermes. À cette époque, les objectifs sont d'améliorer la productivité de l'agriculture et de professionnaliser sa pratique. On encourage l'agrandissement, l'intensification, la spécialisation. À contrario, le gentleman-farmer constitue la figure repoussoir, celle d'un amateur à sortir des rangs afin que les vrais agriculteurs puissent exprimer leur plein potentiel. Jean Garon tente d'ailleurs de rassurer l'opposition sur ses intentions : « *Remarquez bien que cela s'adresse à la personne dont la principale occupation est l'agriculture, pas à n'importe quelle personne qui a une ferme, pas à un gentleman-farmer, pas à un homme qui a acheté une ferme, qui n'est pas cultivateur* »<sup>1</sup>.

Aujourd'hui, le territoire agricole utilisé par les 29 000 fermes québécoises représente environ 2 millions d'hectares, soit moins de 2 % de la surface totale de la province. Ce territoire est certes

occupé par de grandes fermes spécialisées, mais il reste aussi occupé par de petites entreprises : plus de 40 % des fermes québécoises réalisent annuellement des ventes inférieures à 50 000 dollars et 36 % des agriculteurs déclarent avoir des emplois rémunérés à l'extérieur de la ferme.

Notre foncier agricole est une ressource précieuse et rare. Précieuse parce que la terre agricole est disponible en quantité limitée. Rare parce que contrairement à d'autres biens, on ne peut pas la créer. Chaque hectare soustrait est perdu à jamais. Or, de nombreux pays n'ont pas les ressources foncières suffisantes pour les nourrir. Alors qu'au Québec, nous avons la chance de disposer de presque 0,25 ha par habitant, de nombreux pays disposent de beaucoup moins, à commencer par la Chine avec 0,09 ha par habitant.

Pourtant, que fait-on de nos terres ? Essentiellement des cultures pour nourrir des animaux : les céréales qui concernent la moitié des surfaces agricoles cultivées du Québec sont destinées à plus de 80 % à l'alimentation animale. Nous nourrissons des vaches, de la volaille et des cochons. Nous nourrissons un peu aussi nos automobiles puisqu'environ 12 % de notre production de maïs sert à fabriquer de l'éthanol. Les raisons à cet état de fait sont multiples et se combinent : conditions agroclimatiques, demande anglaise, puis américaine, choix des deux paliers de gouvernement de faire du Québec une province spécialisée dans les productions animales. Et pendant ce temps, nous produisons moins de 10 % du blé nécessaire à la confection de notre pain.

### PROTÉGER LA QUALITÉ DES SOLS

Par ailleurs, si la LPTAA parvient tant bien que mal à ralentir l'étalement urbain, elle ne protège pas la durabilité des sols. Au fil du temps, des monocultures se sont installées (principalement de maïs et de soya), les pratiques se sont intensifiées, on a eu besoin d'un recours croissant aux pesticides et la charge animale a été augmentée, entraînant des excès de phosphore. L'érosion des sols du Québec est devenue un problème majeur, de même que d'autres

1. Assemblée Nationale du Québec, journal des Débats, Commission permanente de l'agriculture, Étude du projet de loi no 90 – Loi sur la protection du territoire agricole (11), le 18 décembre 1978 – No 239.

phénomènes comme celui de l'affaiblissement continu de la biodiversité sauvage et cultivée.

Bien entendu, la LPTAA n'est pas responsable des évolutions de l'agriculture, mais certains des enjeux qui l'ont motivée ne sont plus les mêmes aujourd'hui. Quelle que soit la demande qui lui est faite, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (la CPTAQ) doit s'appuyer sur dix critères de décision. Parmi ces critères figure le critère d'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole. Un tel critère est un frein à la diversification des façons de faire.



Parmi les autres critères figure la taille des entreprises, qui doit être suffisante pour y pratiquer l'agriculture. Or, comme expliqué ci-dessus, une partie significative de l'agriculture est aujourd'hui réalisée par des agriculteurs pluriactifs qui ne vivent pas que de l'agriculture. Pourtant la viabilité des projets est toujours mise en avant comme une condition incontournable de légitimité pour être autorisé à pratiquer l'agriculture. Cela est d'autant plus problématique actuellement que l'agriculture fait face à une crise de la relève, alors que dans le même temps, de multiples candidats à l'établissement en agriculture se heurtent à de grandes difficultés pour avoir accès au foncier dont ils auraient besoin. Bien entendu, des questions légitimes se posent quant à la pérennité de ces fermes. La petite ferme biologique de proximité est parée de toutes les vertus, alors que les difficultés et les défis qu'elle rencontre sont bien réels. Il ne s'agit ni de l'idéaliser ni de la stigmatiser, mais de mettre en œuvre les conditions qui lui permettront de réussir. L'accès à la terre et aux autres moyens de production en fait partie.

Une autre difficulté que rencontrera la petite ferme est l'interdiction de morcellement qui continue à s'appliquer dans de nombreuses situations. Toujours

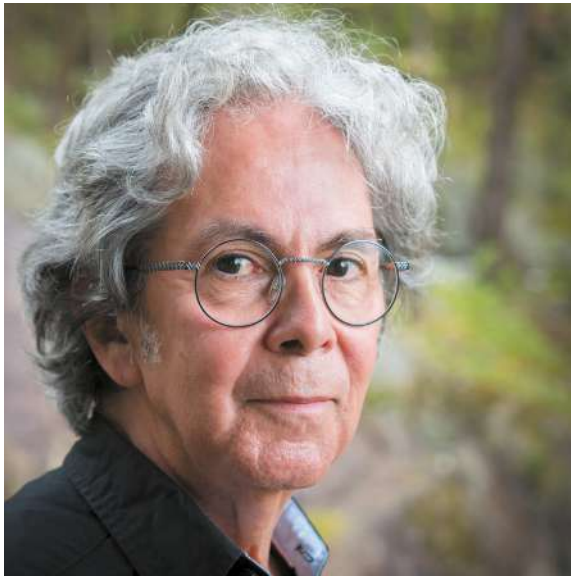
dans l'esprit de ne pas altérer le potentiel agricole d'un lot, il est interdit de le découper. Cela a deux conséquences. La première est qu'il est difficile pour un candidat agriculteur de trouver les quelques hectares dont il a raisonnablement besoin pour démarrer son projet ; la seconde est que compte tenu du prix de la terre, les personnes ou les entreprises ayant les moyens de les racheter sont celles déjà solidement assises financièrement. Au fond, une excessive protection contre le morcellement favorise la concentration de la propriété foncière aux mains d'une poignée d'entrepreneurs. Dans certaines situations, on est loin malheureusement de l'idéal du modèle d'agriculture familiale que l'on continue à mettre de l'avant.

Enfin, la menace que constitue l'étalement urbain est bien réelle, mais cette menace n'est pas homogène sur tout le territoire québécois. D'un côté, il y a des métropoles qui continuent malgré tout à s'étaler et la loi ne parvient pas à arrêter ce mouvement. De l'autre, il y a de nombreuses petites municipalités rurales qui s'éteignent doucement faute de pouvoir, justement, s'étaler un peu. Certes la CPTAQ s'efforce de tenir compte des enjeux locaux, notamment ceux relatifs à la viabilité d'une collectivité soumise à une décroissance démographique, avant de rendre ses décisions. Mais l'examen de divers dossiers qui lui ont été soumis montre qu'elle reste profondément marquée par sa jurisprudence et par une certaine représentation de l'agriculture qui peine à intégrer les transformations à l'œuvre. Dans ces territoires plus périphériques, la zone agricole est parfois depuis longtemps en déprise. Il est temps pour ces collectivités de pouvoir réinvestir les ranges, de pouvoir développer des projets résidentiels mêlant agriculture, transformation alimentaire, tourisme voire artisanat, dans un usage plus multifonctionnel du territoire. 🏡

# PROFIL D'ADMINISTRATEUR

## YVES RACICOT

WWW.AQU.QC.CA



**Dans chaque édition de notre revue, nous souhaitons vous faire découvrir un membre du conseil d'administration ou un membre de CCU. Pour cette édition, nous vous proposons un entretien avec le vice-président du conseil d'administration de l'Association, Monsieur Yves Racicot.**

Membre du conseil d'administration depuis 2017, Yves Racicot s'implique ardemment dans le Comité de la revue, où il est notamment responsable des magnifiques photos que nous vous offrons depuis quelques années en page couverture. Mais je dirais plus, il est l'esprit créatif derrière la revue. Par exemple, c'est sous son impulsion que le format de la revue est passé du vertical à l'horizontale. Curieuse d'en savoir plus sur son parcours, je me suis entretenue avec mon collègue le 7 avril dernier. Voici un récit de cet entretien.

### PARCOURS PERSONNEL ET PROFESSIONNEL

« Je suis quelqu'un qui a fait toute sa vie en communication et en éducation. Je suis sorti de l'école... à 60 ans ! J'ai toujours en quelque sorte étudié et travaillé à temps plein. »

Le premier diplôme obtenu par Yves Racicot a été un baccalauréat en communication, puis ce fut des études de maîtrise dans le même domaine. Il s'est ensuite tourné vers une maîtrise en théâtre, où il souhaitait surtout savoir quelle était la part du théâtre qu'on pouvait trouver en politique. Il m'a donné comme exemple le moment où, au plus fort de la pandémie, on pouvait voir le premier ministre et le Dr Arruda tous les jours dans nos téléviseurs. N'y avait-il pas un peu de théâtre dans ce rendez-vous quotidien ? se demande-t-il. Cet éternel étudiant a poursuivi sa recherche au doctorat multidisciplinaire en études et pratique des arts, où il y a encadré des ateliers de recherche/création.

La vie professionnelle d'Yves Racicot a été tout aussi passionnante. Réalisateur à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), son travail de réalisation pour les médias et l'enseignement lui permettait aussi d'alimenter des expositions, comme celles

du Musée Pointe-à-Callières. Il a également été enseignant, il a donné des cours en journalisme, en télévision, en direction d'acteurs, en initiation au reportage, à la vidéo, à la réalisation.

Malgré son horaire chargé, il a mis sur pied quelques organismes auxquelles il a collaboré, dont l'Association coopérative économie familiale (ACEF) de Montréal, et le Groupe d'intervention vidéo (GIV). Il a aussi été président du Vidéographe et s'est impliqué dans le Conseil de développement des médias communautaires. Il résume ainsi son état d'esprit de l'époque : « Bref, je voulais changer le monde ! »

### INTÉRÊT POUR L'URBANISME

« Un moment donné, des ennuis de santé m'ont fait réaliser que ce qui me passionnait avant ne m'animait plus autant. » Yves Racicot explique ainsi son déménagement de Montréal vers Eastman. Et c'est là qu'il s'est intéressé aux milieux naturels, et comment il était possible de concilier le développement avec l'environnement. Son implication dans sa nouvelle communauté l'a amené à faire partie du Comité consultatif en urbanisme (CCU) et comme pour tous les aspects de sa vie, il a senti le besoin d'apprendre et de comprendre les rouages de l'urbanisme. C'est en voulant en apprendre plus qu'il a découvert les guides de l'AQU. Il a ensuite assisté à la formation offerte par l'AQU à Sutton en 2017, et c'est là qu'il a fait connaissance d'un bon nombre de passionnés comme lui, qui souhaitaient contribuer à l'harmonisation d'une vision. Une question le préoccupait particulièrement : comment devenir un membre de CCU compétent ? Et comment un CCU peut-il être opérant ? Il a constaté un grand décalage entre les ressources en urbanisme des petites municipalités et les plus grandes. À l'AQU, il a vu des gens qui souhaitaient devenir des membres de CCU compétents. Il a donc eu le goût de se joindre à ces gens-là, et c'est ainsi qu'il est devenu

membre du conseil d'administration. Il a depuis fait preuve d'une assiduité exemplaire, n'ayant jamais manqué une seule réunion.

### **IMPLICATION AU SEIN DU COMITÉ DE LA REVUE**

Lorsqu'on lui demande pourquoi il a souhaité changer le format de la revue, Yves Racicot répond spontanément : « Pour moi, passer du vertical à l'horizontale était une façon de regarder le contenu de la revue autrement. Quand on regarde un paysage, on le met à l'horizontale. C'était aussi un prétexte pour modifier comment on communique ce que l'on voit en matière d'aménagement. »

Cette préoccupation de la communication, on la retrouve aussi dans le choix des photos de couverture qu'il réalise depuis quelques années. Il tente toujours de faire des photographies qui parlent, mais il doit parfois chercher longuement pour définir le meilleur angle pour une photo. Il donne l'exemple de la revue sur la Gestion des contraintes, où il a choisi de mettre en image le train qui se rend à Lac-Mégantic, une contrainte à bien des égards. Et pour avoir le bon éclairage et capter le moment parfait où le train passe, il a discuté avec les résidents du secteur pour connaître l'horaire du train, mais surtout pour savoir comment composent-ils avec cette contrainte. Yves Racicot souhaitait attirer une fois de plus l'attention sur l'aménagement du territoire par les petites municipalités.

### **VISION DU RÔLE DE L'AQU**

« L'AQU, pour moi, c'est un moyen d'essayer de promouvoir un meilleur aménagement du territoire,

qui représente notre plus grande matérialisation humaine. Et c'est particulièrement important dans cette période de crise climatique que nous vivons. Les municipalités sont gérées par des humains qui n'ont pas les coudees franches : les fonctionnaires dépendent des visées et des visions du politique, alors que les politiciens doivent vivre avec des élections aux quatre ans, ils veulent et ont besoin d'être réélus pour déployer leur vision. Le rôle du CCU est donc essentiel, pour ne pas perdre le fil. »

Pour Yves Racicot, la formation devrait être obligatoirement offerte aux nouveaux membres de CCU, en plus d'une formation continue aux membres plus anciens. « L'urbanisme n'est pas une science exacte, elle évolue dans le temps. De plus, les outils discrétionnaires sont plus complexes que les outils normatifs, mais on s'attend à ce que des citoyens non formés puissent faire des recommandations toujours bien fondées. C'est un peu utopique. Les projets se complexifient aussi. On est également dans un monde où l'opinion spontanée est beaucoup plus importante qu'avant (on like à tour de bras) et toutes les opinions se valent. Mais quand on est membre d'un CCU, notre opinion peut avoir des retombées pérennes. Comment fait-on alors pour que notre opinion devienne éclairante, pour les élus qui devront disposer de ces recommandations? » En somme, pour lui, l'expertise de l'AQU, sa longue expérience, peut jouer un grand rôle puisqu'aucune autre instance n'offre de formation dédiée aux membres de CCU. 🗣️



Crédit : Yves Racicot, couverture de la revue mars 2021



Crédit : Yves Racicot, couverture de la revue novembre 2020

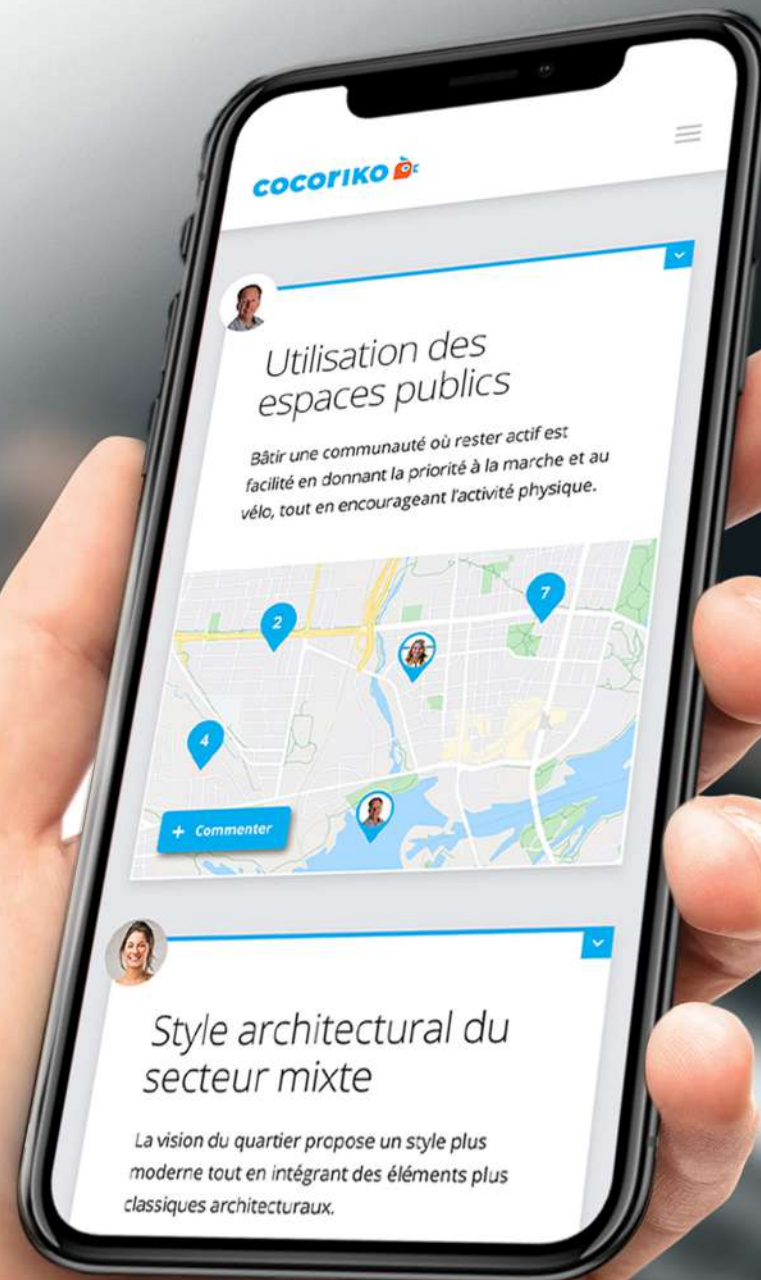
**cocoriko** 

# Urbanisme participatif

Vos consultations en  
virtuel sont à portée  
de main!

**Promotion exclusive pour les membres de l'AQU**

[cocoriko.org/aqu](https://cocoriko.org/aqu)





## PEUT-ON ZONER LA POUTINE ? (PRISE 2)

Par : **Me Pierre Laurin**, Tremblay Bois, avocats S.E. N.C. R. L.

Dans une chronique parue il y a deux ans, je rapportais un jugement de la Cour supérieure ayant déclaré valide un règlement de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce à Montréal<sup>1</sup>. Afin de promouvoir de saines habitudes de vie, et plus particulièrement de combattre les problèmes d'obésité et de surpoids, l'arrondissement avait modifié son règlement de zonage de façon à interdire les établissements de restauration rapide dans trois zones. L'amendement fut contesté judiciairement par plusieurs propriétaires de restaurants, mais leur poursuite fut rejetée en première instance. L'automne dernier, la Cour d'appel a maintenu le jugement de la Cour supérieure<sup>2</sup>.

Selon les propriétaires, le règlement vise essentiellement à contrôler l'offre alimentaire, ce qui n'est pas un exercice valide du pouvoir de zoner. Pour eux, les amendements contestés n'édicte pas de véritables normes de zonage, « car ils ne concernent pas l'aménagement du territoire en fonction de ses caractéristiques sous-jacentes puisqu'il n'existerait aucune différence significative entre les établissements de restauration rapide et les autres types de restaurants, du moins en ce qui a trait à leur impact sur l'utilisation et l'occupation du territoire. »<sup>3</sup>

Soulignons que, contrairement à ce qu'on aurait pu prévoir, l'arrondissement n'a pas établi une catégorie « restauration rapide » en fonction du menu, mais plutôt de certaines caractéristiques de fonctionnement. Cet usage est défini comme suit : « [...] établissement de restauration dont les aliments sont servis majoritairement dans des contenants, emballages ou assiettes jetables, lorsqu'ils sont consommés sur place, et où il n'y a aucun service aux tables. »<sup>4</sup>

La Cour d'appel rejette cet argument puisque les caractéristiques décrites dans la définition permettent bel et bien de distinguer la restauration rapide de la restauration traditionnelle. Elle cite des distinctions reconnues par la jurisprudence en matière de zonage comme, par exemple, les bars offrant des spectacles de danse et ceux offrant des spectacles érotiques.

Elle conclut : « [...] il est permis de concevoir la restauration rapide comme une activité commerciale présentant des caractéristiques qui lui sont propres. Or, déterminer sur quelle partie du territoire une activité donnée

peut être exercée est l'une des composantes clés du pouvoir de zoner [...]. »<sup>5</sup>

La Cour ajoute que l'arrondissement « n'avait pas à démontrer que les établissements de restauration rapide et les autres types de restaurants ont, d'un point de vue matériel, des impacts différents sur l'utilisation l'occupation du territoire [...]. »<sup>6</sup>

Les propriétaires argumentaient également que les dispositions réglementaires en litige poursuivraient des fins illégitimes pour un règlement de zonage, c'est-à-dire la promotion de saines habitudes de vie et la protection de l'environnement. Encore là, l'argument est écarté. S'appuyant sur une décision de la Cour suprême, la Cour rappelle que les élus municipaux, lorsqu'ils adoptent un règlement, peuvent faire intervenir « toute une gamme de considérations non juridiques, notamment sur les plans social, économique et politique. »<sup>7</sup> Elle ajoute que l'appréciation de l'opportunité politique de ces finalités ainsi que l'efficacité de l'approche choisie par la municipalité ne sont pas du ressort des tribunaux.

Le jugement de la Cour d'appel est maintenant définitif puisque la Cour suprême du Canada a refusé la demande des propriétaires de porter l'affaire devant elle.

En somme, ce jugement du plus haut tribunal du Québec rappelle qu'un règlement de zonage constitue un outil polyvalent dans l'atteinte des divers objectifs que se fixent les autorités municipales.

Me Pierre Laurin  
Tremblay Bois, avocats S.E.N.C.R.L.

1. Restaurants Canada c. Ville de Montréal, 2019 QCCS 4549.  
2. 2021 QCCA 1639.  
3. Par. 32.  
4. Par. 15.

5. Par. 33, 34.  
6. Par. 35.  
7. Par. 38.



# FORMATION

Saviez-vous que l'AQU offrait de la *formation sur mesure* pour les membres de votre CCU?

Nos formations sur mesure sont conçues spécifiquement pour former vos nouveaux membres de CCU, tout en tenant compte des défis et enjeux spécifiques à votre ville ou municipalité. Elles sont développées en collaboration avec vous, pour répondre à vos besoins. La formation peut se donner à distance ou en personne.

Nos formations sont reconnues par l'Ordre des urbanistes du Québec à des fins de crédit de formation continue

## WEBINAIRES

RESTEZ À L'AFFÛT  
Toutes nos nouvelles  
offres de webinaires  
seront annoncées  
en ligne ici :

[aqu.qc.ca/evenements](http://aqu.qc.ca/evenements)